



Appel à projets : une résidence-mission insulaire dans le domaine de la sculpture et de l'environnement

La commune de l'Île d'Yeu, la Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire et l'Éducation Nationale s'engagent ensemble pour la 6^{ème} année consécutive dans la réalisation d'un Contrat Local d'Education Artistique (CLEA).

Ce CLEA se donne pour enjeux de conforter une politique d'éducation artistique et culturelle, de permettre au plus grand nombre d'appréhender le processus de création des œuvres, de contribuer au développement culturel et artistique du territoire, tout en inscrivant ce projet dans une dynamique locale, participative et environnementale.

Au travers de l'objectif concerté des Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, du « 100% EAC », la commune de l'Île d'Yeu souhaite proposer une offre d'éducation artistique et culturelle destinée en particulier aux jeunes du territoire ; celle-ci repose sur les trois piliers de l'EAC que sont : fréquenter, pratiquer et s'approprier.

Dans ce cadre, la commune de l'Île d'Yeu souhaite accueillir une résidence dans le domaine de la sculpture. La commune attache également une grande importance aux enjeux environnementaux propres au contexte insulaire. La (ou les) sculpture(s) crée(s) dans le cadre de la résidence mission devront l'être à partir des déchets collectés à la déchetterie, à la recyclerie ou sur les plages.

La résidence :

Qu'est-ce qu'une résidence autour de la sculpture ?

La résidence est organisée à des fins de transmission en faveur des habitants du territoire. Elle ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a ni enjeu de production ni commande d'œuvres. Pour la compagnie résidente, il s'agit plus particulièrement de s'engager dans une démarche de transmission donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que le processus de création qu'elle met en œuvre (réflexion, expérimentations, réalisation)

Cette résidence s'adresse à des artistes/plasticiens professionnels, ayant une structure propre. Le projet s'appuiera sur la démarche et l'identité artistique du ou des artistes. Il devra être porté par une équipe artistique qui a l'habitude et l'envie de travailler à partir du territoire. Les professionnels intervenants doivent s'inscrire dans le champ de la création artistique et attester d'une pratique éprouvée de la médiation et de la transmission artistique, pouvoir fédérer autour de leur présence et de leur projet artistique la communauté scolaire, éducative, sociale et culturelle du territoire

Les ateliers seront positionnés prioritairement sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire avec des enseignants et des animateurs volontaires. Les ateliers destinés à l'accueil de loisirs s'envisageront prioritairement pendant les vacances scolaires d'hiver et de printemps.

Les ateliers auront lieu principalement au sein des établissements scolaires, de salle communale, dans l'espace public ou tout autre site qui apparaîtra approprié aux professionnels concernés.

Enjeux et objectifs :

La résidence est menée à des fins d'éducation artistique et culturelle tout au long de la vie. Elle doit mener un travail partagé, associant les acteurs du territoire, et créer du lien avec les habitants. Elle ne doit pas être confondue avec une commande d'œuvre.

Objectifs :

- Utiliser le support de la sculpture comme un moyen d'aborder la production et la création artistique ;
- Permettre une meilleure compréhension à la fois de l'univers de la sculpture et des enjeux écologiques nationaux et locaux ;
- Favoriser les rencontres inter-générationnelles au travers d'événements fédérateurs.

Attendus sur cette résidence :

Les projets développés par les artistes pourront prendre diverses formes, mais ils devront inclure les dimensions suivantes :

- Ateliers de sculpture en direction des jeunes islois avec, pour finalité, la réalisation d'une ou plusieurs œuvres ;
- Actions de sensibilisation et de médiation au support de la sculpture à destination des acteurs encadrants, en particulier de la jeunesse : enseignants, animateurs, etc. ;
- A l'issue du temps de résidence, création d'une ou de plusieurs sculptures conçues à partir des déchets collectés.

La transmission de la démarche artistique au public se fera ainsi par le biais des ateliers mais aussi par des échanges avec l'artiste et le public. A l'issue de la résidence, les publics auront pu appréhender l'enjeu de la démarche artistique, le processus de création et les réalisations qui en découlent.

Publics bénéficiaires :

- Public jeune de l'île sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire :

Ecole publique du Ponant : CE1 (24 élèves)

Ecole privée Notre Dame du Port : CE1/CE2 (24 élèves)

Collège public des Sicardières : 6^{ème} (27 collégiens)

Collège privé Notre-Dame du Port : 4^{ème} (12 collégiens)

Accueil de loisirs de la Baleine Bleue (3-8 ans) : 12/14 enfants

- Tous les publics du territoire susceptibles d'être concernés par les actions menées, et notamment l'EHPAD
- Les agents de la déchetterie et de la recyclerie communales

Modalités de mise en œuvre de la résidence :

Durée de la mission : 3 mois (ou 12 semaines)

Temps de préparation : une rencontre sera organisée en octobre ou novembre 2026 avec l'ensemble des acteurs concernés et le groupe de travail déjà constitué autour de la mise en place du CLEA. Cette rencontre, en présence de l'équipe artistique retenue, permettra de présenter plus concrètement le projet et les possibilités de travail.

La période de 2 mois qui suivra permettra de faire émerger les grandes lignes du projet, de les préparer et de les planifier avec les différentes structures.

Le Directeur du Pôle Culture et la Coordinatrice Enfance Jeunesse de la Mairie de l'Île d'Yeu assureront l'interface entre l'équipe artistique retenue et les structures partenaires. Un calendrier de travail sera élaboré au cours de cette période de 2 mois.

Date et durée de mise en œuvre :

La durée de la résidence est de 3 mois. Elle débutera mi-janvier et prendra fin-avril/début mai 2027.

A la fin de la résidence, une ou plusieurs créations devront être visibles du public. Le choix de plusieurs œuvres ou d'une seule devra figurer dans le dossier.

Conditions financières :

Le budget disponible, pour le coût total employeur de la présence artistique - rémunération, toutes taxes, charges et cotisations qui y sont attachées, comprises - est de 15 000 euros. C'est la contribution du Ministère de la Culture – Direction régionale des Affaires culturelles des Pays de la Loire et de la Collectivité.

Les frais de déplacement de l'équipe artistique depuis le siège social jusqu'à l'embarquement sur le bateau sont compris dans le montant de l'allocation de résidence.

Sont pris en charge par la collectivité le gardiennage d'un véhicule sur un parking surveillé à Fromentine lors des séjours à l'Île d'Yeu, 8 billets de bateau A/R pour chaque intervenant de l'équipe sélectionnée. Est pris également en charge le transport du matériel en bateau quand cela s'avère nécessaire.

La collectivité prendra également à sa charge le coût de l'hébergement sur le territoire à travers la mise à disposition d'un gîte communal.

Les repas restent à la charge de l'équipe sélectionnée. Pour les déplacements sur l'île, les artistes bénéficieront de 4 vélos.

Conditions générales :

- Cadre juridique – Un contrat spécifiant les engagements respectifs de la Commune de l'Île d'Yeu et les artistes sera établi. L'équipe retenue devra disposer d'un numéro SIRET et d'une structure administrative porteuse afin de percevoir sa rémunération sur la base de factures (Chorus Pro).
- Lieux – Les actions menées par l'artiste ou le collectif en résidence auront lieu sur le territoire de la commune de l'Île d'Yeu.

CADRE OPÉRATIONNEL :

L'Île-d'Yeu est une commune française située dans le département de la Vendée, en région Pays de la Loire.

C'est une commune insulaire, constituée de l'île d'Yeu, l'une des quinze îles du Ponant. Elle constitue également le canton de l'Île-d'Yeu. Elle a la particularité de ne pas être rattachée à une intercommunalité.

Les principales localités de la commune sont : Port-Joinville, Saint-Sauveur et La Meule.

D'une superficie de 24 Km², elle est accessible depuis les ports de Fromentine et de St-Gilles Croix de Vie.

Avec près de 500 enfants scolarisés jusqu'à la 3^{ème}, l'Île d'Yeu compte une école et un collège publique, une école et un collège privé. L'Île d'Yeu compte également une crèche municipale et 3 structures périscolaires et extrascolaires.

Les associations, au nombre de 138, dynamisent la vie locale, consolident les liens sociaux, proposent des animations tout au long de l'année, participant ainsi au rayonnement de notre territoire insulaire.

ELIGIBILITÉ ET SÉLECTION :

Si vous êtes une association, un.e artiste ou un collectif d'artistes exerçant sur le territoire national désireux de mener ce projet de résidence, vous êtes invité(e) à envoyer votre candidature dûment accompagnée des pièces complémentaires suivantes :

- Un courrier faisant état de votre motivation et un projet précis et détaillé des actions que vous souhaiteriez mettre en œuvre ;
- Un curriculum vitae indiquant vos créations récentes ainsi que vos compétences en médiation ;
- Les périodes possibles de présence au cours de la période de résidence (janvier-mai 2027) ;
- Un budget prévisionnel détaillant les moyens techniques, artistiques et logistiques dédiés au projet ;
- Tout élément que vous souhaiteriez porter à la connaissance des membres de la commission de sélection (site internet, blog, liste de vos différentes productions, etc.).

Le comité de sélection sera composé de représentants :

- de la commune de l'Île d'Yeu
- de la DRAC Pays de la Loire
- de l'Éducation Nationale (DSDEN 85, CLEMI)
- des membres du groupe de travail

CALENDRIER PREVISIONNEL

Juillet 2026 : lancement de l'appel à résidence

11 septembre 2026 : date limite de dépôt des dossiers

9 octobre 2026 : audition des candidats présélectionnés. Choix du lauréat

Octobre 2026 : création du projet avec les partenaires associés

Novembre 2026 : mission de repérages : rencontre avec les différents acteurs.

Mi-janvier 2027 : début de la résidence

Avril/mai 2027 : fin de la résidence

Les dossiers doivent être adressés par e-mail **le 11 septembre 2026 avant minuit**, aux adresses suivantes :

culture@ile-yeu.fr

coordination.jeunesse@ile-yeu.fr

stp.paysdelaloire@culture.gouv.fr

Pour des envois numériques volumineux, il est préférable de recourir à des sites de transfert de fichiers.